

**Séance publique du 25 septembre 2000**

**Délibération n° 2000-5792**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC "du Parc de Gerland" (ex-"Bassin de Plaisance") - Compromis de vente avec la SARL GEO.DE pour l'îlot 5 de la ZAC - Autorisation de dépôt du permis de construire et de sondages**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La SARL GEO.DE propose d'acquérir une parcelle de terrain incluse dans la ZAC "du Parc de Gerland" (ex-"Bassin de Plaisance") à Lyon 7°. Cette opération, créée par délibération du conseil de Communauté en date du 7 novembre 1988, modifiée par délibération en date du 21 décembre 1998, est réalisée en régie directe.

Ce terrain, qui correspond à l'îlot 5 de la ZAC, d'une superficie d'environ 1 600 mètres carrés, non encore numéroté au cadastre, situé sur le boulevard Tony Garnier, a été déclassé du domaine public communautaire par la délibération n° 90-0836 en date du 23 avril 1990.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle, sur laquelle ladite société projette de réaliser un immeuble à vocation économique, devant notamment accueillir le laboratoire Mérieux et la société Genoway, serait cédée au prix de 7 800 000 F HT, TVA en sus, soit 9 328 800 F TTC. Ce prix serait payable selon les conditions suivantes :

- 6 240 000 F HT à la signature de l'acte authentique réitérant le compromis, soit 80 % de la totalité,
- 780 000 F HT 12 mois après la signature dudit acte authentique, soit 10 % de la totalité,
- 780 000 F HT une fois les espaces publics alentours de l'immeuble réalisés ( transversale Fleming et place square ), soit 10 % de la totalité.

Il s'agit également d'autoriser la société GEO.DE à déposer un permis de construire sur l'îlot 5 de la ZAC, en vue de la construction d'un immeuble de bureaux de 5 200 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) environ et la création de 46 aires de stationnement, délimité par le plan joint à la délibération ainsi qu'à réaliser des sondages de sol.

Le dépôt du permis de construire, comme la réalisation des sondages de sol sur le terrain communautaire, seront effectués sous la responsabilité de la SARL GEO.DE ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 90-0836 en date du 23 avril 1990 et celles des 7 novembre et 21 décembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis de vente.

**2° - Autorise :**

a) - monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir,

b) - la SARL GEO-DE à déposer un permis de construire sur la parcelle correspondant à l'îlot 5 de la ZAC et à réaliser des sondages de terrain,

c) - ladite société à commencer les travaux sous réserve de l'obtention du permis de construire.

**3° - Le montant** de cette cession sera imputé sur les crédits prévus au titre des autorisations de programme - exercice 2001 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la communauté urbaine de Lyon - compte 701 500 - fonction 824 - opération 0091 et à inscrire sur les exercices suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,